

Epreuve : 191 Matière : 0324 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

HISTOIRE DE LA LANGUE1) Traduction

A) Traduction du texte :

Vous avez devant vous un lac étendu et ~~très profond~~ ^{incroyablement profond}. Au milieu de ce lac se trouve une roche sur laquelle il y a de belles et riches demeures, ainsi qu'un palais grand et magnifique, mais ils sont entourés par un enchantement qui les rend invisibles à ceux qui viennent du monde extérieur. Or, à l'endroit où vous avez vu la demoiselle, il n'y avait pas d'eau, car ici se trouve un pont de bois qu'on ne peut apercevoir. C'est par cet endroit que passent ceux qui vivent là, car eux voient le pont, contrairement aux autres. - Seigneur, dit le roi, je suis bien aise de savoir cela, car autrement je serais passé sans avoir cherché à la voir.

B) Traduction de merveilleux

Merveilleux (l.s.) a été traduit par "magnifique".

Ce mot est issu du latin *mirabilis*, qui signifiait grand, merveilleux, incroyable, imposant. En latin, ce mot renvoie à l'idée de grandeur belle, imposante et incroyable, et se retrouve beaucoup dans le vocabulaire de la mythologie.

En ancien français, ce mot a globalement conservé sa signification latine et renvoie aux mêmes notions. On remarque d'ailleurs que dans ce texte, il est accolé au mot palais, palais mythique qui plus est puisqu'il s'agit d'une demeure magique. Nous aurions pu traduire

ce mot par "incroyable" plutôt que "merveilleux" afin de conserver le parallélisme du texte original (lac merveilleusement parfait). Cependant, l'adjectif "merveilleux" nous paraît mieux convenir au nom "palais", le mot "incroyable" n'ayant pas la même connotation mythique.

En français moderne, ce mot se retrouve dans les mots "merveilleux, merveille, merveilleusement", et a conservé la même signification. Ce mot a aujourd'hui une connotation d'inaltérabilité, de perfection impossible, qu'il n'avait peut-être pas entièrement en ancien français, où il était plus souvent usité.

2) Psychologie

"Veistes" est un verbe conjugué qui provient du verbe voir. Il est ici conjugué à la cinquième personne du passé simple de l'indicatif. Il provient du latin "vidistis" et se traduit en français moderne par "vous vîtes".

I. Du latin à l'ancien français

Veistes provient du latin vidistis, temps qui se traduit en français moderne par le passé simple.

Dès l'avènement du latin archaïque et jusqu'au moins au IV^e siècle, les consonnes intervocaliques, qui sont en position faible, tendent progressivement à disparaître.

Le "d" de vidistis s'est donc amenuisé pour donner veistis.

Vers le XI^e siècle, la voyelle "is" tend à s'ouvrir naturellement pour former veistes.

À ce moment de l'évolution du mot, on reconnaît encore la forme latine.

II. De l'ancien français au français moderne

À partir du XII^e siècle, l'hiatus vocalique "ei" tend naturellement à se réduire au profit de la voyelle "i".

Au XII^e siècle, la sifflante "h" située entre une voyelle et une consonne disparaît progressivement. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que l'accent circonflexe, qui témoigne souvent de cette ancienne graphie, est institué.

Veistes devient alors définitivement "vîtes".

On retrouve dans l'évolution de ce mot quelques aspects majeurs de l'évolution générale de la langue : la chute des consonnes intervocaliques, la réduction des hiatus, l'apparition des accents. Au XVII^e siècle, la fixation à l'écrit des règles d'orthographe et de grammaire marque un coup d'arrêt à l'évolution faite des siècles précédents.

3) Syntaxe

Les propositions subordonnées relatives sont des propositions amenées par une principale, par l'intermédiaire d'un pronom relatif. Leur fonctionnement en ancien français est globalement le même qu'en français moderne. Cependant, les règles concernant le pronom relatif sont moins strictes en ancien français. À titre d'exemple, l'ancien français pourra dire : "la veille du jour que li rois vint", le relatif que pouvant remplacer n'importe quel pronom. Dans ce texte, nous relevons sept occurrences de relatives, qui seront divisées selon la nature du pronom.

I. Les relatives introduites par "ou"

Comme en français moderne, le relatif "ou" reprend un lieu. Nous relevons deux relatives introduites par "ou" :

- l. 5 : "ou il a maisons bieses ... mieuv. leus"
- l. 6 : "la ou vous veistes"

La première reprend le nom "roche", qui indique justement l'endroit où se trouve la demeure de la demoiselle.

La seconde reprend le mot "la", qui lui-même renvoie au lieu où le roi a vu la demoiselle s'approcher.

II. Les relatives introduites par "qui"

En ancien français comme en français moderne, le relatif "qui" reprend des animés. Nous trouvons deux occurrences dans ce texte :

- l. 6 : "qui par dehors soit nel puet voir"
- l. 8 : "qui laiens vont"

Dans les deux cas, le relatif suit immédiatement le référent : nus qui, cil qui. Là encore, le fonctionnement de ces relatives est globalement similaire au français moderne.

III. Les relatives introduites par "que" et les cas limites

Nous relevons 2 relatives introduites par "que" :

- l. 7 : "que chascuns ne puet pas aperchevoir."
- l. 9 : "che que autre pont ne voient mie."

Il convient également de relever, à la ligne 3, "Comment il est dou lac", qui se traduit par "le qu'il en est de cet endroit."

La première reprend le référent "uns pons de fust".

La deuxième reprend également "pont". Le mot "che", comme en français moderne, aurait pu être supprimé pour alléger la phrase.

La dernière a été relevée mais ne peut pas réellement s'apparenter à une relative, mais plutôt à un complément ~~du verbe~~ de la locution "je vous dirai."

Les relatives en ancien français sont très similaires à celles du français moderne. Le pronom "ou" reprend un lieu, "qui" un animé et "que" les autres référents. Cependant, leur construction est plus souple : elles peuvent être remplacées par un adjectif, et "que" peut remplacer n'importe quel pronom.

Epreuve : 102 Matière : 0324 Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

ETUDE SYNCHRONIQUE DU TEXTE DE FRANÇAIS MODERNE

1) Orthographe et lexicologie

1) Orthographe

Voici la transcription phonétique du mot *hasardeuse*, en alphabet phonétique international : /a.za.ʁdøz/

Plusieurs remarques peuvent être faites sur l'orthographe de ce mot. Nous notons tout d'abord la présence en début de mot du "h" muet. Il ne s'agit pas d'un h aspiré. En versification classique, il ne faudrait pas prononcer le e muet d'un mot qui le précéderait.

Nous notons également la prononciation /z/ du "s", qui est ici un phonogramme. Le "s" intervocalique peut se prononcer /z/, comme dans ce mot ou dans "oser" par exemple. Mais il faut au "s" intervocalique ne se prononce jamais /s/ : naser, rose, ruse, ...

Nous pouvons aussi relever la présence d'un diphtongue, le son /ø/ (un seul phonème) s'écrivant "eu". Nous pourrions hésiter à utiliser le phonème /ə/, la distinction phonétique entre les deux étant ici malaisée. Nous notons, enfin, la présence du schwa final. La prononciation du /z/ final, induite par le "e", suffit à marquer le féminin. En versification classique, il faudrait prononcer ce -e muet final si le mot qui suit devait commencer par une consonne.

2) Morphologie

Le mot *hasardeuse* peut être divisé en trois : hasard-eu-se

Hasard correspond à la base. Par dérivation propre, un suffixe adjectival -euse est venu se fixer à la base pour former un adjectif. Il s'agit d'un suffixe dérivationnel, porteur de sens lexical. Le suffixe flexionnel (porteur de sens grammatical) -se permet d'indiquer le féminin.

3) Sémantique

En langue française, l'adjectif hasardeux signifie soumis à la fortune, bonne ou mauvaise, à la chance. Une connotation souvent plutôt négative est associée à ce mot, qui s'oppose au contrôle et à la maîtrise.

Dans ce texte, ce mot est utilisé comme adjectif en fonction attribut. La question rhétorique associée à la connotation négative de ce mot, dira que la litote "un peu moins" pour dire "beaucoup moins", confirme la nature de reproche contenue associée à ce mot.

2) Grammaire

Un adjectif est un mot adjoint venant s'ajouter à un autre mot auquel il apporte une précision de sens. C'est une expansion du nom. Il ne peut jamais être employé seul, et il est toujours facultatif. Un nom peut devenir un adjectif (une robe orange) et inversement. Il varie en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, mais il existe des exceptions, notamment pour les adjectifs de couleur ou les emplois adverbiaux.

Nous avons relevé ¹⁶ ~~seuls~~ adjectifs qualificatifs dans ce texte. La grammaire de Denis et Sancier-Château distingue les adjectifs classifiants des non classifiants. Compte tenu du texte, nous opterons plutôt pour une division entre adjectifs épithètes, non épithètes et issus de participes. en fonction attribut, épithète,

I. Les adjectifs épithètes attributs

Les adjectifs épithètes sont ceux dont le genre n'est marqué ni à

~~L'écrit~~ ~~à l'oral~~. Nous en relevons ~~en~~ 2 :

- l. 3 : impossible
- l. 4 : proche
- l. 5 : téméraire
- l. 7 : timide
- l. 16 : proche et inévitable l. 17 : Hasardeuse
- l. 18 : terribles.

~~Le relevé de ces adjectifs nous apparaît plus intéressant qu'un relevé selon les fonctions des adjectifs (épithète ou attribut).~~

~~En effet, nous constatons dans ce premier relevé~~

Un adjectif est dit attribut lorsqu'il est porté par l'intermédiaire d'un verbe attributif. Dans ce cas, il ne suit pas immédiatement le nom qu'il qualifie.

L'adjectif téméraire qualifie le pronom "vous", et l'se comme pluriel de politesse au lieu de "tu". C'est la raison pour laquelle il ne prend pas de "s".

L'adjectif "terribles" qualifie "ils" qui reprend "dangers" par l'intermédiaire du relatif "que", dans une construction grammaticale spécifique qui marque le degré. "Hasardeuse" est modulé par la locution adverbiale "compromis"

II. Les adjectifs épithètes

En fonction épithète, l'adjectif suit immédiatement le nom qu'il qualifie. Nous en relevons 5 :

- l. 3 : grand
- l. 4 : proche
- l. 16 : proche et inévitable
- l. 16 : bon

"Grand" se rapporte à "peil", "proche" à "vie", "proche et inévitable" à "mort", et "bon" à "paix".

On remarque qu'il n'y a pas d'épithète détachée. Nous notons également que sauf l'adjectif "bon", tous les autres sont modulés par l'adverbe "si". Cet adverbe sert à marquer un degré d'intensité élevé et contribue à rendre compte de la forte émotion qui se dégage de ce texte.

III. Les adjectifs issus de participes

Nous en relevons 5 :

- l. 2 : effrayée
- l. 5 : plaisant
- l. 12 : brisée et moyée
- l. 15 : effrayée

Tous sont en fonction attribut.

Ce texte comporte beaucoup d'adjectifs, souvent modifiés par des adverbes d'intensité qui témoignent de l'émotion de Madame de Sévigné. Nous n'avons pas relevé :

- l. 7 : humide
- l. 3 : impossible

car ces deux adjectifs ne sont ni attributs ni épithètes. Ils occupent une fonction particulière appelée "régime", et qui correspond au complément d'une tournure impersonnelle. Le nom qu'ils sont censés qualifier n'étant pas déterminé, il s'agit de ces limites.

ETUDE STYLISTIQUE

Les lettres de Madame de Sévigné, écrites en plein classicisme français, constituent aujourd'hui un témoignage unique du quotidien sous Louis XIV. La justesse de l'expression, la précision des détails, mais aussi l'art de raconter, propre à Madame de Sévigné, font de sa Correspondance un document extrêmement intéressant aussi bien pour les historiens que pour les littéraires. À première vue, nous pourrions penser que son style est assez éloigné de la sobriété toute classique d'auteurs tels que Racine. Pourtant, nous venons que Madame de Sévigné aussi a été marquée, d'un point de vue stylistique, par l'émergence de la puissance de la littérature française dans les années 1660-1680 - de même qu'elle a, elle aussi, marqué ces années.

Epreuve : 102 Matière : 0324 Session : 6.20

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans cet extrait tiré de la lettre 141 de la Correspondance, Madame de Sévigné fait part à sa fille de la forte émotion qu'elle a ressentie en apprenant que cette dernière s'est exposée aux pires dangers en voulant franchir le Rhône. L'enjeu littéraire est de taille : il s'agit de faire passer par écrit une forte émotion, sans verser dans le burlesque ou le comique.

L'analyse de cet enjeu constituera notre problématique : comment Madame de Sévigné, tout en restant dans un style classique, parvient-elle à rendre compte, par écrit, de sa forte émotion ?

Le paradoxe de ce texte est que sous des dehors accusateurs, Madame de Sévigné joue en réalité beaucoup sur le pathos pour attendrir son allocataire, le tout dans une expression spécifiquement classique.

I. L'utilisation des normes du genre judiciaire pour tout à la fois accuser et se défendre

Avant même de lire cet extrait, nous sommes frappés par la ponctuation : ce texte est émaillé de points d'exclamation et de points d'interrogation, qui traduisent immédiatement une émotion forte.

La série de phrases exclamatives qui ouvre le monologue, et la série de questions rhétoriques qui le ferme, font penser au point de tension d'une plaidoirie d'avocat. En effet, l'étude plus attentive du texte, et notamment des déictiques, nous montre que Madame de Sévigné n'est pas là pour s'apitoyer, mais plutôt pour accuser sa fille d'imprudence et se défendre elle-même d'avoir eu peur pour elle. Madame de Giverny n'est pas une enfant ; sa mère sait que sa fille comprendra parfaitement qu'en l'accusant, elle lui témoigne son affection et lui prouve ainsi :

avoir subi une forte émotion. Revenons aux déictiques : le texte est rempli de "vous", les exclamations et les interrogations sont presque toutes dirigées contre sa fille.

L'argumentation est efficace : les questions constituent des arguments d'autorité auxquels on ne peut pas répondre, encore moins dans le cadre de l'écrit. Mais Madame de Sévigné ne pourrait pas manifester son émotion si elle se contentait d'accuser sa fille. C'est pourquoi elle cherche également à se défendre, à graver son inquiétude. Pour cela, elle crée un effet de rupture qui a pour effet de mettre encore plus en valeur son argumentaire la concernant. Cet effet de rupture est obtenu de trois façons : par l'utilisation subite de tournures impersonnelles (lignes 3 et 7), par l'invocation de forces supérieures ("Ah ! Ah mon Dieu !"), et par le passage soudain du vous au je, comme par exemple à la ligne 13, où le passage coïncide également avec une absence de ponctuation qui inspire au lecteur une forme de pitié pour la locutrice. Justement, cet extrait est dominé par le registre pathétique.

II. Le registre pathétique pour achever de provoquer l'émotion

Pour rallier l'allocutaire à sa cause, Madame de Sévigné utilise tous les moyens littéraires propres à exciter le pathos. Cette lettre a été écrite à sa fille, mais Madame de Sévigné semble prêter à témoin tous ceux qui liront sa lettre.

Le champ lexical qui domine cet extrait est celui de la peur, de la mort, de la souffrance, de l'attendrissement, mais aussi du hasard et de la puissance supérieure dont l'invocation contribue à peser sur le lecteur et à le rendre adieu.

Madame de Sévigné veut montrer qu'elle est dépassée par les événements, jusqu'à la folie. "Touillon de vent", "Dieu", "miracle", "hasard", "sursauts dont je ne suis pas la maîtresse" : ces expressions plaident en faveur de la locutrice et nous font presque ressentir, à

force d'exagérations, ce que Madame de Sévigné a dû ressentir pour sa fille.

Par deux fois, cette exagération confine à la folie. À chaque fois, la locutrice utilise les mêmes procédés : l'hypothèse doublée d'un passage soudain au temps du présent de l'indicatif (l. 4 et 11). À ces deux reprises, Madame de Sévigné utilise un stratagème terriblement efficace : elle fait croire qu'elle est témoin d'une scène qu'elle décrit en direct, ce qui force l'imagination du lecteur qui voit la scène à son tour et prend peur. C'est ainsi que Madame de Sévigné joue sur le pathos de l'allocataire.

Toute cette force argumentative est bien sûr utilisée dans un style classique, typique de Madame de Sévigné et particulièrement de cet extrait.

III. Le style classique de Madame de Sévigné au service de son argumentation : la rectitude du naturel

Cet extrait, qui condamne de manière très sévère le délit plus que mineur commis par Madame de Gypnan, s'inscrit dans le développement d'un esprit moraliste typique du classicisme. Cet esprit moraliste se retrouve dans l'ironie pratiquée par Madame de Sévigné, ligne 16 par exemple. Ici, Madame de Sévigné ne transcrit plus ses émotions de peur et de crainte ; elle transcrit ses émotions de colère face aux actes dangereux de sa fille. Son expression, "suyvre, claire, naturelle, éclatante, nombreuse", pour reprendre les mots de l'abbé Rapin, est également tournée vers la transcription de cette colère explosive qui voudrait avoir pour effet de faire revenir Madame de Gypnan dans les règles et les bienséances. Paradoxalement, la colère de Madame de Sévigné s'exprime moins dans les exclamations du début de l'extrait que dans les interrogations de la fin, teintées de froide ironie. Cela donne l'effet d'une colère forte mais froide. Cet aspect paradoxal se retrouve encore, par exemple, aux lignes 15-16, où la locutrice demande à sa fille si elle n'a pas été effrayée d'une mort si inévitable, alors même que la mort a manifestement été évitée. Tout cela donne un effet de naturel typique chez Madame de Sévigné, qui semble véritablement écrire au fur et à mesure de ses émotions.

Le paradoxe, voilà toute la spécificité stylistique de cet extrait. Paradoxe de la mort inévitable, de la colère explosive qui ne s'exprime que de manière froide dans les interrogations, de l'invocation à Dieu et de la critique du hasard. Madame de Sévigné, dans la lignée du classicisme, recherche avant tout le naturel : c'est la raison pour laquelle la transcription de ses émotions est si efficace. Elle réagit comme nous réagissons sans doute : elle exprime sa peur, puis sa colère d'avoir eu peur.

MISE EN PERSPECTIVE DES SAVOIRS GRAMMATICAUX

1) Les expansions du nom : exposé de la notion

Le nom et ses expansions forment un syntagme lié appelé groupe nominal. L'expansion du nom peut avoir diverses natures : groupe prépositionnel, nom commun ou nom propre, ou proposition subordonnée relative amenée par un pronom relatif.

Les expansions du nom peuvent remplir trois fonctions : épithète (liée ou détachée), complément du nom, apposition.

I. La fonction épithète

Cette fonction est occupée principalement par les adjectifs, mais aussi par des participes ou des subordonnées relatives.

Exemple : Pierre, travaillant sans relâche, devrait réussir.

L'épithète détachée, contrairement à l'épithète liée, ne suit pas immédiatement le substantif, mais peut en être séparée par une virgule et ne pas être accolée au nom.

II. La fonction complément du nom

Le complément du nom est un groupe de mots situés dans la dépendance du nom. Contrairement à l'épithète, la classe grammaticale de

Epreuve : 102 Matière : 0324 Session : 2029

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les mots peut varier. Le complément du nom peut être en construction liée (ex: stylo plume) ou détachée, c'est à dire détachée du nom par une préposition par exemple (ex: le quai de la gare).

III. La fonction apposition

Contrairement au complément du nom, la fonction apposition entretient un double rapport avec le nom : la co-référence (chaque terme renvoie à l'autre) et la prédication (chaque terme dit quelque chose de l'autre).

Construction liée (ex: le roi Louis XIV) ou détachée.

L'apposition est une fonction pouvant être occupée par diverses classes grammaticales, contrairement à l'épithète : nom, pronom, infinitif nominal, ... et même subordonnée relative (ex: il m'a qu'une crainte, que je le dénonce).

2) Didactique et pédagogie

P: les expansions du nom peuvent occuper presque toutes les classes grammaticales, seules quelques fonctions lui sont en revanche réservées. Il apparaît donc plus facile de les étudier sous cet aspect.

2) Didactique et pédagogie

I. Problématisation

Comme nous l'avons vu à la question précédente, il apparaît

plus facile, pour exposer les expansions du nom, de les faire étudier par le biais de leur fonction. Il conviendra de prendre garde à bien faire la distinction entre ces différentes fonctions, et surtout entre le complément du nom et l'apposition, qui peuvent apparaître proches à première vue.

II. Dans les programmes

Les expansions du nom s'étudient tout au long du cycle 4 et également à la fin du cycle 3, ce qui est l'occasion pour les élèves de bien les appréhender.

L'adjectif s'étudie en classe de 6^e, ce qui est une première occasion de faire une approche sur la fonction épithète, même si cette fonction s'étudie en détail plus tardivement dans le cycle 4 (en 4^e notamment).

En classe de 5^e, l'étude des subordonnées relatives est l'occasion de continuer l'étude des expansions du nom, ces dernières pouvant en occuper toutes les fonctions.

En 4^e, nous l'avons vu, s'étudie la fonction épithète.

Enfin, le programme pour la classe de 3^e préconise l'étude plus poussée du complément du nom.

Si les expansions du nom couvrent toutes les classes du collège, nous pouvons noter, en revanche, qu'il n'est jamais préconisé que cette notion soit étudiée dans un même ensemble. La classe de 3^e est sans doute l'occasion d'effectuer ce travail de réunification des notions vues.

3) Analyse des documents

1) Document A

Ce document est utile pour effectuer une première approche très générale de la notion d'adjectif. Quelques petites remarques peuvent

cependant être faites :

- Il est dommage qu'il manque, dans l'exercice 1), des adjectifs accordés au féminin pluriel, d'autant plus que le c) demande de préciser les règles d'accord.

- Il est également dommage que les fonctions de l'adjectif ne soient pas évoquées dans l'exercice 2, d'autant plus que le doc. B ne parle pas de l'attribut. Cependant, il faut nuancer : cette fonction ne rentre pas dans les expansions du nom.

- Il faudrait ajouter à la remarque le participe présent (ex : une rue passante), en précisant que dans ce cas le mot n'est pas considéré comme participe.

2) Document B

Ce document appelle quelques remarques. D'abord, il manque l'opposition dans les différentes fonctions des expansions du nom. Ensuite, la proposition subordonnée relative ne peut à proprement parler être qualifiée de fonction.

L'exercice 1 est particulièrement utile pour amener les élèves à faire la nuance entre adjectif, groupe propositionnel et participe, mais aussi entre construction liée et détachée.

L'exercice 2 complète très utilement l'exercice 1 et permet de s'assurer que les élèves ont bien assimilé la notion de complément du nom, et notamment ne la confondent pas avec d'autres compléments.

